

Arrêté modificatif de l'arrêté n°2017-075 portant délégation de signature Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Le Président de l'Université des Antilles

Vu le décret 2012-246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature du Président n° CAB 2017-075 du 27 janvier 2017 ;

Considérant les nouvelles règles liées à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en vigueur à l'université des Antilles au 08 mars 2017.

Décide

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté CAB 2017-075 du 27 janvier susvisé, relatif à la délégation de signature conférée à **Madame Cécile BERTIN-ELISABETH, Doyenne de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université et en sa qualité d'Ordonnateur Principal, sont modifiées comme suit :

En matière financière dans la limite du plafond de 10 000 euros par opération et de la disponibilité des crédits, les actes comptabilisés au sein de de l'UB 903 et de l'UB 920 pour les laboratoires rattachés à la Faculté des Lettres Sciences Humaines :

- la validation des engagements juridiques (les bons de commandes conformément au RIAP de l'établissement),
- les constatations et les certifications du service fait,
- les certificats administratifs pouvant servir à titre exceptionnel de justificatif de dépenses,
- la validation des demandes de paiement.

Le reste sans changement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile BERTIN-ELISABETH, Doyenne de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Ange BIZON**, Responsable administrative et financière de la Faculté, à l'effet de signer, les actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus, avec les mêmes limites d'attribution.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président de l'UA
Le délégué

Pr Eustase JANKY



Pointe-à-Pitre, le 04 avril 2017

La Doyenne de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
La déléguée

Cécile BERTIN-ELISABETH

La Responsable Administrative et Financière
La déléguée suppléante

Marie-Ange BIZON